

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES

(Alger, mardi 30 décembre 2014)

« Monsieur Abdelaziz Bouteflika, Président de la République, a présidé ce jour, mardi 30 décembre 2014, correspondant au 8 rabie Al Aoual 1436, une réunion du Conseil des Ministres.

A cette occasion, le Conseil des ministres a examiné et approuvé un avant projet de modification de la loi du 6 février 2005, relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Cette modification mettra davantage à niveau la législation nationale avec les décisions des Nations unies relatives à cette question.

A ce titre, le projet de loi confortera l'assise juridique des décisions de la Banque d'Algérie et de la Cellule nationale de traitement du renseignement financier, pour la mise en œuvre par les banques et autres institutions financières locales, de mesures préventives contre ces fléaux.

Il élargira aussi la compétence des tribunaux nationaux sur les infractions de financement du terrorisme et de blanchiment d'argent, y compris lorsqu'il s'agit de faits commis à l'étranger et visant des intérêts algériens.

Enfin, le texte consolide les procédures de gel, par le juge, des fonds destinés au terrorisme.